



AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

La Présidente

Décision n° 2026-35 du 30 septembre 2026 de la Présidente de l'Agence portant nomination de la secrétaire générale

La Présidente de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, en particulier son article R. 232-14,

Vu la décision n° 2026-34 du 30 septembre 2026 portant organisation des services de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu l'avis du collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 10 septembre 2026 sur la proposition de nomination de Mme Marilyn Hesry au poste de secrétaire générale de l'Agence,

Décide :

Article 1^{er} : Mme Marilyn Hesry, administratrice territoriale hors classe, est nommée secrétaire générale de l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 2 : Cette décision entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2026.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence.

Fait à Paris, le 30 septembre 2026

La Présidente de l'Agence française
de lutte contre le dopage



Béatrice Bourgeois